Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_11-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 juillet 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. BERTHELOT, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, Mme DAUVERGNE, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme MESDON à M. NOZAY
M. ALIM à M. BRIMER
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE DOARE à M. GRZESKOWIAK

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **30 juin 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

MARCHE DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT N°5 FRUITS ET LEGUMES FRAIS – AVENANT DE TRANSFERT

07-07-2026-11

Rapporteure : M. Götz-Ova

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal par délibération n°9 du 12 mai 2025 a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture de denrées alimentaires et la commission d'appel d'offres du 27 mai 2025 a attribué les marchés de fournitures de denrées alimentaires allotis en 8 lots.

Le lot n°5 fruits et légumes a été attribué à la société AME HASLE (35520 Melesse) sous forme d'accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Le 19 mai 2026, la société AME HASLE a informé la ville de Mordelles de son rachat par la société ALDIS ASP 6, filiale de TRANSGOURMET France après une mise en redressement judiciaire. La société utilisera cependant la dénomination commerciale de AME HASLE. Ce changement prend effet au 14 mai 2026.

La société ALDIS ASP 6 va se substituer à la société AME HASLE dans l'ensemble de ses droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligations résultant du marché relatif à fourniture de denrées alimentaires.

Le présent avenant a ainsi pour objet de transférer le marché au profit de la société ALDIS ASP 6. Toutes les conditions d'exécution du marché demeurent inchangées.

La commission marchés publics du 1er juillet 2026 a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260710-07_07_2026_11-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant de transfert au lot n°5 fruits et légumes au profit de la société ALDIS ASP 6.

-D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD